



Ref : CA2018/20

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2018

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION D'ACTUALISATION
DE LA PROCÉDURE RELATIVE AUX MISSIONS**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **16 mars 2018** réuni sous la présidence de **Madame Hélène VELASCO-GRACIET**,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils

Vu les arrêtés du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnité des missions, de stage, et des indemnités kilométriques

Vu l'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques

Vu l'arrêté du 7 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission dans le cas de déplacements à l'étranger

Vu les instructions n°95-078-M9 du 21 juillet 1995 et n°09-013-M9 du 22/06/2009 sur les colloques dans les établissements publics nationaux

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne relatives aux frais de déplacement des personnels : 11/05/2012 ; 19/04/2013 ; 11/04/2014 ; 7/11/2014 ; 27/11/2015,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne du 24/03/2017 régissant la procédure relative aux missions,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne ;

➤ Entendu l'exposé de *Mme Mendiboure, Agent Comptable,*

➤ Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la proposition d'actualisation de la procédure relative aux missions, telle que présentée en documents ci-joints à la présente délibération (cf. 1 document ci-joint).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 16 mars 2018.

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	14
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	32
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 22/05/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le 06/04/2018